



*L'EXECUTION DES DECISIONS DES JURIDICTIONS REGIONALES ET  
INTERNATIONALES EN AFRIQUE*

**Mardi le 16 avril 2019 de 8h30 à 10h30**

*AU CABINET GIDE LOYRETTE NOUËL  
15 RUE DE LABORDE, 75008 PARIS*



L'État de droit suppose un système juridique jouissant d'effectivité, c'est-à-dire doté d'un mécanisme de contrôle juridictionnel apte à veiller au respect et à la bonne application de la règle de droit. Condition de sa réalisation, la justice nécessite ainsi que soient prévues une structure juridictionnelle adaptée, des voies de recours effectives et toutes les conditions pour que le procès mené soit équitable. Elle commande aussi que les décisions rendues soient revêtues de l'autorité de la chose jugée. L'exécution d'un jugement ou arrêt, de quelque juridiction que ce soit, doit donc être considérée comme faisant partie intégrante du "procès".

Avec le foisonnement des mécanismes régionaux en Afrique, l'universalisme et le régionalisme se rejoignent dans la protection et la promotion des droits de l'homme et des investissements, et s'analysent comme des dynamiques convergentes favorisant l'émergence des normes et des garanties, tout en soulevant des questions de coordination, d'efficacité.

La question de l'effectivité des décisions qui sont rendues par les juridictions internationales, régionales et de tribunaux arbitraux se pose également en Afrique. Les interrogations que soulève l'exécution des décisions sont très nombreuses et stimulantes. Il convient également de s'interroger sur les conditions dans lesquelles les Etats sont susceptibles de se prévaloir d'immunités dans le cadre de procédures d'arbitrage.

En fonction du contentieux envisagé, il s'agira ainsi d'interroger la notion même d'exécution des décisions de justice, d'en saisir les conséquences sur le système considéré et d'explorer les procédés et les techniques susceptibles d'être mis en perspectives pour améliorer leur exécution. Il s'agira également d'examiner les grandes jurisprudences internationales récentes à partir des affaires africaines.

8h30 : Petit déjeuner

- *L'exécution des décisions de la Cour africaine : arrêts et mesures conservatoires- Blaise TCHIKAYA, Juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.*
- *L'immunité d'exécution des Etats africains- BAZILLE Jean-Sebastien, Avocat à la Cour, Gide Loyrette Nouel*
- *L'exécution des décisions CCJA- Dr Achille NGWANZA, Secrétaire général de la SIDE, Membre de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI*
- *Le contentieux des affaires politiques dans le système africain- Jean Didier BOUKONGOU, Professeur de droit international à l'Université catholique d'Afrique centrale (Yaoundé).*
- *Modérateur : Jean-Baptiste HARELIMANA, Avocat au Barreau de Nanterre, Président de l'Académie africaine de la pratique du droit international*